

L'ENAAT alerte les parlementaires européens : Le règlement ASAP se transforme en subsides à la prolifération de munitions et de missiles dans le monde

Bruxelles, le 3 juillet 2023

Madame, Monsieur les députés européens,

Le 3 mai, [la Commission présentait un projet de règlement ASAP](#), prévoyant un budget de 500 millions d'euros pour financer l'intensification de la production de munitions et de missiles par l'industrie militaire européenne.

Ce programme a été présenté par le Commissaire Breton comme [une urgence absolue dans un contexte d'« économie de guerre »](#), afin de soutenir l'Ukraine face à l'invasion russe et de reconstituer les stocks nationaux des pays européens, suite aux livraisons massives d'armement à l'Ukraine.

Or les États membres, [dans leur position du 23 juin](#), ont vidé de toute cohérence propre cet instrument, pour le transformer en subsides industriels à la production massive de munitions et de missiles sans aucune forme de contrainte ou de contrôle sur leur usage effectif ; rien n'empêchera donc cette surproduction de finir essentiellement dans des zones de conflits partout dans le monde plutôt qu'en Ukraine ou en Europe.

L'ENAAT s'oppose depuis 2016 à la militarisation de l'Union européenne, qui se matérialise en bonne partie, si ce n'est essentiellement, par un soutien financier inconditionnel à l'industrie de l'armement. Le règlement ASAP et la position du Conseil en sont une confirmation supplémentaire.

Le règlement ASAP soulevait déjà de sérieux problèmes en terme d'atteintes au droit du travail et aux normes environnementales, en terme de facilitation des exportations d'armes et bien sûr en terme de contrôle parlementaire ([voir la fiche-info de l'ENAAT](#)), les mesures dérogatoires d'exception étant devenues la norme en la matière depuis 2017.

Les États membres s'opposent par ailleurs aux mesures de [« collecte des informations nécessaires \[pour\] déceler, surveiller et anticiper les goulets d'étranglement et les pénuries »](#) préconisées par la Commission, y inclus une cartographie des entreprises et de leurs capacités. En d'autres termes, il n'y aura aucun moyen de savoir si l'argent du contribuable va bien là où les besoins seraient les plus importants plutôt que dans les poches des industriels les plus habiles à écrire des projets dans le langage eurocrate. [Et bon nombre de grands industriels sont également très réticents à toute mesure qui les obligerait à plus de transparence, le secteur de l'armement se caractérisant par une grande opacité](#) (B2pro, O. Jehin). (1)

Les États membres rejettent également la possibilité, pourtant proposée sous des conditions très strictes et sous contrôle des pays où se situe la société concernée, de demander, voire d'imposer dans des cas extrêmes, des commandes prioritaires à des sociétés subventionnées par l'argent du contribuable. Là encore, les industriels partagent le point de vue des États membres car une telle mesure [« risquerait d'altérer leur crédibilité et leur fiabilité auprès de leurs clients export »](#) (B2pro, E. Stroesser) (2)

En d'autres termes, on justifie officiellement un financement au nom de l'économie de guerre et du soutien à l'Ukraine mais l'industrie, elle, devrait rester libre de disposer du surplus de production comme elle l'entend et de passer des contrats librement avec qui elle le souhaite. Ces ventes seront certes soumises à une licence d'exportation nationale, mais qui est accordée sur base de critères liés au pays destinataire et non à d'éventuels besoins nationaux ; par ailleurs, nombre de pays européens ont une interprétation très « laxiste » des critères de la Position commune européenne en la matière et autorisent régulièrement des exportations très controversées.

Ce positionnement des États membres est motivé en bonne partie par la volonté d'éviter à tout prix que ce règlement n'ouvre la porte à une extension, tout aussi limitée et symbolique soit-elle, des compétences de

la Commission dans le domaine de la défense. Encore une fois, les intérêts souverainistes et industriels passent bien avant l'intérêt commun européen et, cela va sans dire, bien avant les intérêts des Ukrainiens.

Enfin, les États membres aggravent encore les limitations démocratiques du règlement.

L'usage d'actes d'implémentation plutôt que d'actes délégués exclut déjà toute supervision effective du Parlement européen sur la mise en œuvre de l'ASAP (comme c'est le cas depuis 2017 pour tous les subsides UE à l'industrie militaire) ; et une disposition supplémentaire supprime, au nom de l'urgence, le délai de 8 semaines accordé habituellement aux parlements nationaux pour réagir à une législation européenne suite à sa parution au Journal Officiel. Les États ajoutent à cet arsenal anti-démocratique une forme de veto de facto : s'ils ne donnent aucun avis à un acte de mise en œuvre proposé par la Commission européenne, ledit acte est bloqué et la Commission ne peut aller de l'avant, sans que les États membres aient à prendre position ou se justifier (la procédure normale est qu'un acte est considéré comme adopté sur les États membres de donnent aucun avis). Cet ajout est en contradiction flagrante avec l'argument de l'urgence qui sert à justifier les autres mesures anti-démocratiques.

Seul point positif de la position des États membres, ces derniers rejettent également la proposition de supprimer les autorisations préalables pour les transferts d'armes et de composants au sein de l'Union européenne, disposition qui aurait encore affaibli le contrôle des exportations d'armes et facilité la ré-exportation vers des pays tiers impliqués dans des conflits ou réprimant violemment leur population.

Dans ces conditions, l'ENAAT appelle les parlementaires européens, et les négociateurs du trilogue en particulier, à ne pas céder au chantage et à rejeter purement et simplement le règlement ASAP :

- Ce texte est déjà largement problématique dans sa version originale et contribuera surtout à la prolifération de munitions et missiles dans le monde, ce qui ne fera qu'alimenter les conflits.
- Il porte atteinte au droit du travail et aux normes environnementales qui s'imposent normalement à l'industrie ; or l'expérience des programmes pilotes du Fonds européen de la défense démontrent que ces « exceptions » créent plutôt des précédents qui tendent ensuite à devenir la norme. Ces dérogations sont particulièrement choquantes lorsqu'en parallèle l'industrie mène une [campagne offensive pour se présenter comme durable et socialement bénéfique pour pouvoir détourner à son profit une partie de la finance durable](#).
- Au vu de la position des États membres, toute version de compromis ne pourra qu'accentuer les effets les plus délétères de ce règlement et le transformer définitivement en subsides inconditionnels à une industrie militaire décomplexée, qui use et abuse de manière éhontée de l'invasion russe et du malheur des Ukrainiens pour défendre ses intérêts financiers, avec la complicité d'une bonne partie des États membres.
- Le Parlement européen doit saisir cette dernière chance de défendre son indépendance et son rôle de décideur, au risque sinon de se transformer définitivement en simple chambre d'enregistrement d'une politique européenne de défense soumise aux intérêts nationaux et industriels. Un tel précédent ne pourra qu'affaiblir le projet démocratique européen dans son ensemble et décevoir les citoyens.

(1) A noter que le Position paper de l'ASD, principal lobby européen de l'industrie de l'armement, et dans lequel ils « expriment des « préoccupations » concernant la cartographie (...) et ne souhaitent pas se voir imposer des ordres prioritaires » selon B2pro ([E. Stroesser](#)), n'est pas disponible en ligne sur leur site

(2) « Le CEO du missileier MBDA, Éric Béranger, dans une lettre du 8 juin adressée au DGA (directeur général de l'armement) et signée en sa qualité de président du comité Défense du CIDEF (Conseil des industries de défense françaises), explique que la proposition ne devrait viser que « un seul objectif, l'augmentation des volumes de production » de munitions et missiles, « sans chercher nécessairement à fédérer des chaînes de sous-traitance ou à favoriser des rapprochements entre industriels de pays différents ». L'industriel affirme aussi qu'une « priorisation des commandes (...) donnerait à la Commission un pouvoir sur les industriels avec le risque d'altérer leur crédibilité et leur fiabilité auprès de leurs clients export qui restent vitaux pour l'équilibre de la BITDE » française. » ([B2pro, E. Stroesser](#))